

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT DU RHONE

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de

**SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017**

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-90

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

AVENANT N° 2 AU  
CONTRAT ENFANCE  
JEUNESSE  
2015/2018

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : I. MAINAND**

Depuis l'année 1988, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue dans ses projets de développement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône, par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2015, la Ville s'est engagée avec la CAF du Rhône dans un CEJ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018. Durant cette période, de nouveaux projets peuvent être engagés, chaque année, par avenant à ce contrat.

Un premier avenant a permis, en 2016, l'intégration au CEJ du poste de coordination déléguée à la petite enfance (délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2016).

Depuis l'ouverture de la Maison de la Parentalité en décembre 2016, deux équipements situés dans ses locaux connaissent des développements :

- la capacité d'accueil de l'**EAJE « Jardin Grenadine »** a progressivement augmenté pour atteindre 30 places en décembre 2016, puis 40 places depuis septembre 2017. La crèche atteindra sa capacité maximale de 47 places à compter de janvier 2018.
- les heures d'ouverture au public de la **ludothèque** vont progressivement augmenter pour atteindre 1470 heures en 2017 et 1666 en 2018 (heures d'organisation comprises).

La Ville a sollicité, par courrier, l'inscription de ces évolutions dans le CEJ.

Cette démarche doit être formalisée par la signature d'un deuxième avenant qui permettra à la Ville de bénéficier en conséquence d'une prestation de service enfance jeunesse réévaluée pour chaque projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le deuxième avenant au Contrat Enfance Jeunesse correspondant à l'intégration des développements de l'EAJE « Jardin Grenadine » et de la ludothèque en 2017 et 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET